



Mon espace santé sera disponible en janvier 2022

Publié le 21 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © sebra - AdobeStock

Testé depuis juillet 2021 dans trois départements pilotes, la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique et la Somme, l'espace numérique de santé *Mon espace santé* sera disponible pour tous les usagers dès le début de l'année 2022 a annoncé le ministère de la Santé le 18 octobre 2021. Destiné à faciliter les démarches des usagers et les échanges avec les professionnels de santé pour une meilleure prise en charge, il remplacera le Dossier médical partagé (DMP).

De janvier à mars 2022, si vous êtes affilié à l'Assurance maladie, vous recevrez un courrier ou un courriel vous demandant d'activer votre Espace santé. Vous disposerez alors d'un délai d'un mois pour vous opposer à sa création. Sans réponse de votre part, votre Espace santé sera automatiquement créé.

Tous les usagers qui disposaient déjà d'un Dossier médical partagé (DMP) avant le 1^{er} juillet 2021 retrouveront automatiquement leur dossier et leurs données de santé qui y sont stockées dès l'activation de *Mon espace santé*.

Que contiendra "Mon espace santé" ?

L'espace numérique de santé numérique intitulé « *Mon espace santé* » comprendra :

- une version améliorée du Dossier médical partagé (DMP) pour stocker et partager toutes les données de santé : ordonnances, traitements, résultats d'examens, imageries médicales, antécédents médicaux et allergies, comptes-rendus d'hospitalisation, vaccination ;
- une messagerie sécurisée pour les échanges entre patients et professionnels de santé ;
- un agenda santé pour gérer les rendez-vous médicaux et recevoir des rappels pour les dates clés des examens de contrôle (bilans, mammographie, vaccination...);
- un catalogue de services numériques de santé référencés par l'État pour découvrir l'offre des services utiles en santé et gérer les accès à ses données de santé.

Les données de santé pourront être rentrées par les professionnels de santé mais également par vous-même.

➔ À savoir : Depuis le 1^{er} juillet 2021, il n'est plus possible de créer de Dossier médical partagé (DMP), toutefois, il reste consultable. Il sera intégré dans Mon espace santé début janvier 2022.

🔗 À noter : L'espace numérique de santé numérique intitulé « *Mon espace santé* » a été construit en concertation avec les usagers et associations de patients, les professionnels de santé et les institutions.

Et aussi

- Qu'est-ce que le dossier médical partagé (DMP) ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10872>)
- Vaccin contre le Covid-19 : qui est concerné par la dose de rappel ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15120>)
- Départ à la retraite : une visite médicale pour les salariés exposés (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15245>)
- Cotisations de complémentaire santé : un remboursement mensuel de 15 euros pour les agents publics (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15153>)

Pour en savoir plus

- Mon espace santé [🔗](https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/e-sante/mon-espace-sante/) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/e-sante/mon-espace-sante/>)
Ministère des solidarités et de la santé
- Stratégie d'accélération Santé numérique [🔗](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-d-olivier-veran-strategie-d-acceleration-sante-numerique) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-d-olivier-veran-strategie-d-acceleration-sante-numerique>)
Ministère des solidarités et de la santé
- Stratégie d'accélération Santé numérique - Dossier de presse [🔗](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/strategie-d-acceleration-sante-numerique) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/strategie-d-acceleration-sante-numerique>)
Ministère des solidarités et de la santé